



Department of Justice Canada

Ministère de la Justice Canada

Labour and Employment Law Group
Treasury Board Secretariat Legal Services
L'Esplanade Laurier
12th Floor, East Tower
140 O'Connor Street
Ottawa, ON K1A 0R5
Facsimile: 613-954-5806

Groupe du droit du travail et de l'emploi
Service juridique, Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
12^e étage, Tour Est
140, rue O'Connor
Ottawa (ON) K1A 0R5
Télécopieur: 613-954-5806

Par courriel

5 janvier 2018

Kaylee Langille
Agente de gestion de cas
Commission des relations de travail et de l'emploi dans le secteur public fédéral
Bâtiment CD Howe 6^{ème}
étage, Tour Ouest 240, rue
Sparks Ottawa (Ontario) KIP
5V2

Chère Mme Langille:

Objet : Association des membres de la police montée du Québec Inc. et Conseil du Trésor du Canada et Fédération de la police nationale c. Conseil du Trésor de Canada (dossiers de la CRTEFP no 542-02-12 et 13)

Nous écrivons à la Commission pour demander une conférence préparatoire à l'audience concernant l'Association des membres de la police Québec Inc. (AMPMQ) pour déterminer la validité constitutionnelle de l'article 238,14 de la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral*. L'employeur estime qu'une conférence préparatoire à l'audience est nécessaire pour décider du processus à suivre et fixer des échéances pour les prochaines étapes applicables à la demande de l'AMPMQ.

L'employeur estime que cette question devrait être résolue au moyen d'une audience orale, compte tenu de l'importance de la question soulevée par l'AMPMQ et conformément à la pratique bien établie de la Commission.

L'Employeur souhaite également déposer une réponse à la demande de l'AMPMQ dans un délai raisonnable et attend la date limite de la Commission.

J'espère que ce qui précède est satisfaisant, n'hésitez pas à me contacter directement si vous avez des questions concernant cette lettre.

Sincèrement.

Sean Kelly
613-240-5771

Canada